

Toulouse, le 15 mars 2020

Madame, Monsieur, Chères, Chers collègues,

Le 14 mars au soir, le Premier Ministre a demandé à l'ensemble de nos concitoyens de mettre en oeuvre, de façon stricte, les consignes de distanciation sociale. Frédérique Vidal, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a transmis ce jour de nouvelles consignes de mise application dans les établissements d'ESR.

Afin de limiter la propagation de l'épidémie, il appartient désormais à l'université de ne maintenir en présentiel que les activités considérées comme essentielles pour garantir la sécurité des usagers, des personnels et des biens.

Plusieurs informations nouvelles vont nécessiter l'adaptation de cette consigne, et en particulier :

- Les limitations annoncées dans les transports publics et le durcissement des mesures générales vont produire des contraintes familiales, de déplacement et d'organisation pour de nombreux collègues ;
- Pour l'ensemble des activités, il est désormais demandé la mise en oeuvre des Plans de Continuité de l'Activité (PCA).

Afin d'acter les modalités d'organisation de l'université, plusieurs actions seront menées demain lundi :

- Une rencontre avec les partenaires sociaux à 9h ;
- La cellule ad-hoc Covid-19 se réunira à 9h30 ;
- Une réunion du Conseil des Directeurs de Composantes à 14h avec leurs directeurs et directrices administratifs/ves ;
- Un CHSCT sera réunira à 15h30 pour travailler, avec les organisations syndicales, au dispositif qui sera mis en place.

C'est pourquoi, à l'exception des participants à ces réunions (et qui seront en mesure de se déplacer), et des personnels concernés par l'élaboration et la mise en oeuvre des Plans de Continuité de l'Activité, nous demandons à tous les personnels de l'université de rester chez eux demain lundi 16 mars.

- Pour les personnels des composantes, les directions des composantes vous informeront par mail et sur l'intranet très rapidement de l'organisation mise en place.
- Pour les laboratoires, une concertation entre toutes les tutelles a été opérée. Les directeurs d'unité vous relayeront par mail et via le site internet les consignes à suivre.
- Pour les agents des services centraux et services communs, vos directions vous informeront très rapidement sur les modalités d'organisation de la continuité du service.

Cette mesure exceptionnelle est destinée à laisser à chacun du temps pour s'organiser dans ces circonstances. Un passage ponctuel sur le lieu de travail demeure possible.

Pour ceux dont la présence est nécessaire, les consignes de distanciation sociale et les gestes barrières doivent être impérativement respectés.

En vous remerciant par avance pour votre mobilisation pleine et entière.  
Bien cordialement,

Jean-Marc Broto  
Président de l'université